

Exclusif

Publié le 14 octobre 2014 à 05h00 | Mis à jour le 14 octobre 2014 à 05h00

Suicide en milieu de travail: pour mettre fin à l'omerta



Trois Québécois sur dix ont été confrontés, au cours de la dernière année, à un suicide dans leur entourage et pour 28 % de ces personnes, il s'agissait d'un collègue de travail.

Illustration Shutterstock, Ratch



Gilbert Leduc

Le Soleil

(Québec) Trois Québécois sur dix ont été confrontés, au cours de la dernière année, à un suicide dans leur entourage. Pour 28 % de ces personnes, il s'agissait d'un collègue de travail. Et dans 16 % des cas, le passage à l'acte s'est déroulé au bureau ou à l'usine. Le soutien apporté par les entreprises lors de ces événements éminemment tragiques est jugé adéquat, mais il n'en demeure pas moins que 8 personnes sur 10 affirment que leur employeur devrait miser davantage sur la prévention.

Tels sont les principaux constats qui ressortent d'un sondage administré et analysé par la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de

l'Université Laval, en collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), portant sur la prévention du suicide en milieu de travail.

«À notre connaissance, il s'agit de la toute première enquête réalisée à ce sujet», mentionne au Soleil Jean-Pierre Brun, professeur titulaire de management et directeur de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail.

Ces résultats alimenteront les discussions, ces prochains jours, alors que s'ouvre, à Québec, le forum de la prévention du suicide organisé par l'AQPS. Le suicide en milieu de travail retiendra, aujourd'hui, l'attention des participants qui, demain et jeudi, s'intéresseront à la prévention du suicide chez les jeunes de 5 à 17 ans et chez les personnes âgées.

Détresse à la hausse

Jean-Pierre Brun assiste, depuis quelques années, à une montée de la détresse psychologique des travailleurs dans les entreprises. Autant en Amérique du Nord qu'en Europe.

«J'ai été observateur de situations de détresse suicidaire ou de suicide au travail», raconte le spécialiste des questions de bien-être au travail, de santé et de sécurité du travail et d'efficacité organisationnelle.

«Il y a une espèce d'omerta au sujet du phénomène du suicide en milieu de travail. Personne n'en connaît l'ampleur. Et en matière de prévention dans les entreprises, honnêtement, il ne se fait pas grand-chose. Elle se limite, bien souvent, à la diffusion d'information. Il faut aller plus loin que ça. Le suicide est l'expression d'une détresse qui prend racine dans les profondeurs du psychique. De l'information, c'est bien. C'est mieux que rien. Ça n'atteint pas, par

contre, les profondeurs recherchées. Pour s'y rendre, ça prend des ressources spécialisées.»

Le sondage révèle, en effet, que l'information (48 %) est la principale action posée par les entreprises en matière de prévention du suicide. Donnée inquiétante, le quart des répondants ont indiqué que leur employeur ne déployait aucune mesure pour prévenir le suicide.

Le suicide est un sujet tabou dans les entreprises. Jean-Pierre Brun l'a d'ailleurs constaté lorsqu'il a fait appel à ses nombreux contacts pour tenter de dénicher des partenaires intéressés à s'associer à l'organisation de la portion du forum de l'AQPS abordant le phénomène du suicide en milieu de travail. Rares sont les entreprises qui ont accepté son invitation. SSQ Groupe financier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal et le Groupe Renault l'ont fait.

«Je m'y attendais, confie Jean-Pierre Brun. Il y a une gêne, un malaise, une crainte pour une entreprise de toucher à cette question.»

«De notre côté, nous abordons le forum dans une perspective positive. Nous ne cherchons pas à diaboliser les patrons et à les pointer du doigt. Nous estimons que le milieu de travail peut être un facteur de protection. Un lieu permettant de détecter et d'identifier les cas de détresse, de sensibiliser les travailleurs et, évidemment, d'intervenir promptement s'il y a des situations qui se présentent.»

Pour documenter la problématique du suicide en milieu de travail, le Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail et l'AQPS ont interrogé un peu plus de 300 employés et gestionnaires. Parmi eux, près de 1 sur 10 a songé «assez souvent» ou «très souvent» à s'enlever la vie.

«Que 30 % des gens interrogés disent avoir été confrontés à un suicide dans leur entourage et que 36 % des répondants affirment que leur entreprise a été confrontée au suicide ou à la détresse suicidaire d'un employé, ce n'est pas rien», constate Jean-Pierre Brun. «Et que 28 % des répondants mentionnent qu'il s'agissait d'un collègue de travail qui s'était suicidé, ça révèle une situation qui mérite une prise de conscience de tout le monde.»

Dans 39 % des cas, les répondants ont indiqué que le soutien de leur employeur avait été «inadéquat» ou «très inadéquat» à la suite d'un suicide dans leur environnement de travail.

Invités à énumérer les actions qui avaient été mises en place, par ordre d'importance, à la suite du suicide d'un collègue, les gens interrogés ont mentionné le recours à un programme d'aide aux employés et la mise sur pied d'une cellule psychologique. «Au classement des actions prises à la suite d'un événement suicidaire, la réponse "Rien" arrive au troisième rang!» fait remarquer Jean-Pierre Brun.

Les cas pour lesquels les équipes de travail ont été laissées à elles-mêmes à la suite du suicide d'un collègue de travail sont légion. «On fait appel à un psychologue pendant un jour ou deux, puis on fait comme si rien n'était arrivé.»

Selon le spécialiste, il ne faut pas demander de miracles aux gestionnaires.

«Un gestionnaire n'est pas un médecin ou un psychologue. On ne peut pas lui demander de détecter les candidats au suicide. Par contre, on peut lui demander, avec l'aide d'un réseau interne de sentinelles, par exemple, d'essayer d'identifier les employés qui présentent des signes de détresse, de les accompagner, de les diriger vers les ressources compétentes. Le suicide, ne l'oublions pas, est une maladie mentale. Ça n'arrive pas comme ça. Il y a des signes avant-coureurs. Il faut être vigilant.»

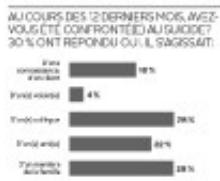
Parmi les signes avant-coureurs à surveiller, il y a le changement graduel de personnalité, l'isolement, l'absence de communication, le taux d'absentéisme élevé et l'aggravation de l'état général de la personne malade.

S'enlever la vie au bureau

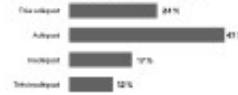
À la limite du désespoir, des personnes vont décider de mettre fin à leur jour dans leur milieu de travail.

«Je suis familier avec un cas, en France, où un homme qui, immédiatement après avoir causé avec ses collègues pendant la pause-café, est entré dans son bureau et s'est pendu», raconte Jean-Pierre Brun, professeur en management et directeur de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail de l'Université Laval.

Dans le sondage réalisé par la chaire de recherche et l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), 16



D'APRÈS VOUS, LORS DE CET ÉVÉNEMENT, LE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE A ÊTÉ...



CET ÉVÉNEMENT SUICIDARIE A-T-IL EU DES REPERCUSSIONS NÉGATIVES SUR L'ENTREPRISE?



SOURCE: Répondent ayant déclaré avoir été confronté(e) au suicide d'un collègue ou d'un supérieur. Données provisoires au 1er octobre 2014.

Infographie Le Soleil

% des personnes qui ont répondu que leur entreprise avait été confrontée au passage à l'acte d'un camarade de travail ont signalé que l'événement était survenu sur le lieu de travail.

«Généralement, les gens vont s'isoler pour commettre l'irréparable. Ils ne veulent pas rendre publique leur souffrance. C'est un geste intime. Ils ne veulent pas s'offrir en spectacle.»

Ceux qui choisissent d'en finir avec leurs souffrances - «quelqu'un qui se suicide ne veut pas mourir, il veut arrêter de souffrir», commente M. Brun - au bureau ou à l'usine, c'est bien souvent pour éviter que leur cadavre ne soit découvert par des membres de leur famille ou encore pour démontrer que le milieu de travail était un lieu de souffrances.

M. Brun tient à rappeler que le travail est rarement le seul facteur qui va pousser une personne à mettre fin à ses jours. «Il y a un cocktail de causes qui peuvent être familiales, personnelles ou autres.»

Apprendre qu'un collègue s'est suicidé, c'est un choc. Apprendre qu'il s'est pendu dans son bureau, à quelques pas du vôtre, c'est un traumatisme.

«Il s'en dégage, de la part des employés et de dirigeants, un fort sentiment de culpabilité. Ça amène une prise de conscience collective. C'est bien beau les profits et la performance, mais il y a d'abord et avant tout la vie humaine.»

© La Presse, Itée. Tous droits réservés.